



Compte-rendu

**Conseil Communautaire
27 octobre 2014 - 20 heures 30
à Lapeau**

L'an deux mille quatorze, le 27 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Date de convocation : 20 octobre 2014

PRESENTS

Délégués titulaires : M. DUBOIS Francis, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, M. BOUYGES Daniel, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, Mme CAYROU Isabelle, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. DATIN Yves, Mme ELIGIDO Martine, M. ESTRADE Pierre, M. FAUGERAS Noël, Mme FAURE Monique, M. FERRE Charles, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MALISSARD Jean-Yves, Mme PEYRAT Denise, Mme SCHWALM Sandrine, Mme SUAU Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VEYSSIERE Pascal, Mme VILLALBA Liliane, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants :

Mme BOURRIER Annette.

ABSENTS EXCUSES

M. CASSEZ Didier, M. HILAIRE Frédéric, M. SUDOUR Claude, M. TRAËN William.

ABSENTS

Mme AVELINO Marie-Claude, M. CORDERO Valentin.

M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. HILAIRE Frédéric a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. TRAËN William a donné procuration à Mme PEYRAT Denise.

Secrétaire de séance : M. CARTIER Philippe.

1 – Réactualisation du tableau du Conseil Communautaire.

Le Président rappelle qu'en application de la décision du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014 déclarant contraire à la Constitution les accords locaux sur la détermination du nombre et de la répartition des sièges des Conseillers Communautaires, la composition du Conseil Communautaire est obligatoirement modifiée à compter de la date du premier tour de l'élection municipale partielle de Saint Yrieix le Déjalat.

Dès lors, il est fait application stricto sensu de la loi selon les modalités de calcul automatique prévues à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La nouvelle composition du Conseil Communautaire est donc la suivante :

Egletons	15 délégués
Rosiers d'Egletons	3 délégués
Marcillac-la-Croisille	2 délégués
Montagnac-Saint-Hippolyte	1 délégué
Moustier-Ventadour	1 délégué
Saint-Yrieix-le-Déjalat	1 délégué
Lapleau	1 délégué
Darnets	1 délégué
Soudeilles	1 délégué
Champagnac-la-Noaille	1 délégué
Saint-Hilaire-Foissac	1 délégué
Saint-Merd-de-Lapleau	1 délégué
Lafage-sur-Sombre	1 délégué
La Chapelle Spinasse	1 délégué
Péret-Bel-Air	1 délégué
Laval-sur-Luzège	1 délégué
Le Jardin	1 délégué

Soit un total de 34 délégués communautaires titulaires, avec un suppléant par commune ne disposant que d'un siège.

Le Président procède à l'appel nominal des délégués des communes membres de la Communauté de Communes, et déclarera installés ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires (T : titulaire, S : suppléant) :

EGLETONS	Monsieur	FERRE	Charles	T
	Madame	ELEGIDO	Martine	T
	Monsieur	TAGUET	Jean-Marie	T
	Madame	PEYRAT	Denise	T
	Monsieur	HILAIRE	Frédéric	T
	Madame	VILLALBA	Liliane	T
	Monsieur	DATIN	Yves	T
	Madame	SCHWALM	Sandrine	T
	Monsieur	CASSEZ	Didier	T
	Madame	CARARRA	Annie	T
	Monsieur	TRAEN	William	T
	Madame	CAYROU	Isabelle	T
	Monsieur	CONTINSOUZA	Nicolas	T
	Madame	SUAU	Marie-Laure	T
	Madame	FAURE	Monique	T
	ROSIERS-D'EGLETONS	Monsieur	BOINET	Jean
Madame		AVELINO	Marie-Claude	T
Monsieur		ZANETTI	Fernand	T
MARCILLAC LA CROISILLE	Monsieur	BACHELLERIE	Jean-Louis	T
	Monsieur	VEYSSIERE	Pascal	T
MONTAGNAC-ST-HIPPOLYTE	Monsieur	BESSEAU	Jean-Claude	T
	Monsieur	LANOT	Serge	S
MOUSTIER-VENTADOUR	Monsieur	BOUYGES	Daniel	T
	Monsieur	PETIT	Christophe	S
SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Monsieur	FAUGERAS	Noël	T
	Monsieur	GRANDE	Léon	S
LAPLEAU	Monsieur	DUBOIS	Francis	T
	Monsieur	BALES	Yvon	S

DARNETS	Monsieur Monsieur	CORDERO FAURE	Valentin Jean Louis	T S
SOUDEILLES	Monsieur Monsieur	LAFON DRUON	Jean-François Pascal	T S
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Monsieur Madame	VALADOUR TAUTOU	Jean-Pierre Bernadette	T S
SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Monsieur Madame	SUDOUR BOURRIER	Claude Annette	T S
SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	Madame Madame	GUICHON VEYSSET	Marion Ludivine	T S
LA FAGE -SUR- SOMBRE	Monsieur Monsieur	MALISSARD FLEURETTE	Jean-Yves Mathieu	T S
LA CHAPELLE SPINASSE	Monsieur Madame	CARTIER ROPARS	Philippe Anne-Marie	T S
PERET-BEL-AIR	Monsieur Monsieur	ESTRADE GRATADOUR	Pierre Marcel	T S
LAVAL SUR LUZEGE	Monsieur Monsieur	LANOIR MASSOULINE	Jean-Noël Olivier	T S
LE JARDIN	Monsieur Monsieur	GONCALVES BERGEAL	Jean-François Gilles	T S

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte rendu du Conseil Communautaire ne faisant l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**
- **PHILIPPE CARTIER EST DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.**

2- Réactualisation des commissions.

Comme il en avait été convenu lors de la séance du 11 septembre 2014, il convient de réactualiser la composition des commissions suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par bulletin secret à l'élection des membres des commissions.

En application de l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté le 30 juin dernier, les commissions sont présidées par les Vice-Présidents. Le Président est membre de droit de chaque commission.

- **Commission d'appel d'offres.**

Le Président rappelle la composition de la Commission d'appel d'offres avant le changement de répartition des sièges :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Noël LANOIR,
- Monsieur Jean-Louis FAURE,
- Monsieur Jean-Claude BESSEAU,
- Monsieur Jean BOINET,
- Monsieur Fernand ZANETTI,

Membres suppléants :

- Monsieur Noël FAUGERAS,
- Monsieur Daniel BOUYGES,
- Monsieur Charles FERRE,
- Monsieur Pascal DRUON.

Le Président rappelle que les Conseillers communautaires titulaires qui sont devenus suppléants suite à la nouvelle répartition des sièges ne peuvent plus faire partie de la Commission d'Appel d'Offres.

Il convient donc de remplacer Jean-Louis FAURE en tant que membre titulaire.

Le Président informe le Conseil qu'en application de l'article 22-III-3^e alinéa du code des marchés publics, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste, sans qu'une nouvelle délibération du Conseil Communautaire ne soit nécessaire.

La nouvelle composition de la Commission d'appel d'offres est donc la suivante :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Noël LANOIR,
- Monsieur Jean-Claude BESSEAU,
- Monsieur Jean BOINET,
- Monsieur Fernand ZANETTI
- Monsieur Noël FAUGERAS ,

Membres suppléants :

- Monsieur Daniel BOUYGES,
- Monsieur Charles FERRE.

• Commission des Politiques Territoriales (Contrat de Pays, Fonds Européens, Schéma de Cohérence Territoriale, PNR) et de la Communication

Le Président rappelle la composition de la Commission des Politiques Territoriales et de la Communication, telle que fixée le 11 septembre 2014 :

- **Jean-Louis BACHELLERIE,**
- Jean-Marie TAGUET,
- *Jean-Louis FAURE, sortant*
- *Christophe PETIT, sortant*
- *Pascal DRUON, sortant*
- *Bernadette TAUTOU, sortante*
- *Annette BOURRIER, sortante*
- Jean-Yves MALISSARD.

Suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, le Président fait un appel aux candidatures pour l'actualisation de la composition de la *Commission des Politiques Territoriales et de la Communication*.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit membres de la Commission des Politiques Territoriales et de la Communication, les élus communautaires suivants :

- **Jean-Louis BACHELLERIE,**
- **Jean-Marie TAGUET,**
- **Jean-Yves MALISSARD,**
- **Charles FERRE,**
- **Didier CASSEZ,**
- **Marie-Laure SUAOU,**
- **Pierre ESTRADE,**
- **Jean-François LAFON.**

• Commission Tourisme, Culture, Sport et Vie Associative

Le Président rappelle la composition de la Commission Tourisme, Culture, Sport et Vie Associative, telle que fixée le 11 septembre 2014 :

- **Jean-Marie TAGUET,**
- Sandrine SCHWALM,
- Yves DATIN,
- *Christian CHAILAN, sortant*
- *Christophe PETIT, sortant.*

Suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, le Président fait un appel aux candidatures pour l'actualisation de la composition de la *Commission Tourisme, Culture, Sport et Vie Associative*.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit membres de la Commission Tourisme, Culture, Sport et Vie Associative, les élus communautaires suivants :

- **Jean-Marie TAGUET,**
- **Sandrine SCHWALM,**
- **Yves DATIN,**
- **Isabelle CAYROU,**
- **Daniel BOUYGES,**
- **Jean-Pierre VALADOUR.**

• Commission des Finances.

Le Président rappelle la composition de la Commission Finances, telle que fixée le 11 septembre 2014 :

- **Jean-Claude BESSEAU,**

- Marie-Laure SUAU,
- Jean-Pierre VALADOUR,
- Frédéric HILAIRE,
- Jean-Noël LANOIR,
- Jean-François GONCALVES,
- Pierre ESTRADE.

Suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, le Président fait un appel aux candidatures pour l'actualisation de la composition de la *Commission Finances*.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit membres de la Commission Finances, les élus communautaires suivants :

- ***Jean-Claude BESSEAU,***
- ***Marie-Laure SUAU,***
- ***Jean-Pierre VALADOUR,***
- ***Frédéric HILAIRE,***
- ***Jean-Noël LANOIR,***
- ***Jean-François GONCALVES,***
- ***Pierre ESTRADE,***
- ***Monique FAURE,***
- ***Nicolas CONTINSOUZA.***

- **Commission Accueil et Développement Economique.**

Le Président rappelle la composition de la Commission Accueil et Développement Economique, telle que fixée le 11 septembre 2014 :

- **Jean-Claude BESSEAU,**
- Jean-Noël LANOIR,
- *Jean-Louis FAURE, sortant*
- Martine ELEGIDO,
- Marie-Laure SUAU,
- Claude SUDOUR.

Suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, le Président fait un appel aux candidatures pour l'actualisation de la composition *Commission Accueil et Développement Economique*.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit membres de la Commission Accueil et Développement Economique, les élus communautaires suivants :

- ***Jean-Claude BESSEAU,***
- ***Jean-Noël LANOIR,***
- ***Martine ELEGIDO,***
- ***Marie-Laure SUAU,***
- ***Claude SUDOUR,***
- ***Charles FERRE,***
- ***Nicolas CONTINSOUZA.***

- **Commission des Travaux, de l'urbanisme et de l'Environnement.**

Le Président rappelle la composition de la Commission des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement, telle que fixée le 11 septembre 2014 :

- **Jean-Noël LANOIR,**
- Charles FERRE,
- Jean-François LAFON,
- Fernand ZANETTI,
- Philippe CARTIER,
- *Yvon BALES, sortant*
- Jean BOINET.

Suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, le Président fait un appel aux candidatures pour l'actualisation de la composition de la *Commission des Travaux, de l'Urbanisme et de l'Environnement*.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit membres de la Commission des Travaux, de l'Urbanisme et de l'Environnement, les élus communautaires suivants :

- ***Jean-Noël LANOIR,***
- ***Charles FERRE,***
- ***Jean-François LAFON,***
- ***Fernand ZANETTI,***
- ***Philippe CARTIER,***
- ***Jean BOINET,***
- ***William TRAËN.***

- **Commission Enfance Jeunesse et Affaires sociales.**

Le Président rappelle la composition de la Commission Enfance jeunesse et Affaires Sociales, telle que fixée le 11 septembre 2014 :

- **Jean-François GONCALVES,**
- Marie-Claude AVELINO,
- *Daniel VIGOUROUX, sortant*
- Denise PEYRAT,
- Jean-François LAFON,
- Liliane VILLALBA.

Suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire, le Président fait un appel aux candidatures pour l'actualisation de la composition de la *Commission de l'Enfance Jeunesse et des Affaires Sociales*.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit membres de la Commission de l'Enfance Jeunesse et des Affaires Sociales, les élus communautaires suivants :

- ***Jean-François GONCALVES,***

- **Marie-Claude AVELINO,**
- **Denise PEYRAT,**
- **Jean-François LAFON,**
- **Liliane VILLALBA,**
- **Annie CARRARA,**
- **Fernand ZANETTI.**

- **Commission Ressources Humaines.**

Le Président rappelle la composition de la Commission Ressources Humaines, telle que fixée le 11 septembre 2014 :

- **Denise PEYRAT,**
- Jean-Louis BACHELLERIE,
- Marie-Laure SUAOU,
- Marion GUICHON,
- Jean-François GONCALVES,
- Martine ELEGIDO,
- Jean-Claude BESSEAU.

Le Président fait un appel aux candidatures pour l'actualisation de la composition de la *Commission Ressources Humaines*.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit membres de la Commission Ressources Humaines, les élus communautaires suivants :

- **Denise PEYRAT,**
- **Jean-Louis BACHELLERIE,**
- **Marie-Laure SUAOU,**
- **Marion GUICHON,**
- **Jean-François GONCALVES,**
- **Martine ELEGIDO,**
- **Jean-Claude BESSEAU,**
- **Annie CARRARA,**
- **Jean-Pierre VALADOUR.**

3 – Réactualisation des représentants dans les autres structures intercommunales

- **Syndicat Mixte PNR Millevaches**

Le Président rappelle les représentants élus le 14 avril dernier :

- délégué titulaire : Yves MAISON,
- délégué suppléant : Valentin CORDERO.

Le Président informe le Conseil de la nécessité d'élire un délégué titulaire pour pourvoir au siège devenu vacant suite au décès d'Yves MAISON.

Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité, le délégué titulaire suivant : Pierre ESTRADE.

- **Office de Tourisme Intercommunal**

Le Président rappelle les représentants élus le 14 avril dernier :

- Jean-Louis BACHELLERIE,
- Daniel VIGOUROUX,
- Sandrine SCHWALM.

Le Président informe le Conseil de la nécessité d'élire un représentant pour pourvoir au siège devenu vacant suite à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire et à la démission du mandat de conseiller communautaire de Daniel VIGOUROUX en date du 12 octobre 2014.

Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité le délégué suivant : Jean-Claude BESSEAU

- **Pays d'Art et d'Histoire**

Le Président rappelle les représentants élus le 14 avril dernier :

- 6 délégués titulaires :
 - Jean BOINET,
 - Jean-Louis BACHELLERIE,
 - Yves MAISON,
 - Jean-Marie TAGUET,
 - Marie-Laure SUAU,
 - Michel PAILLASSOU.
- 6 délégués suppléants :
 - Fernand ZANETTI,
 - Jean-Claude BESSEAU,
 - Noël FAUGERAS,
 - Pascal DRUON,
 - Jean-Pierre VALADOUR,
 - Jean-François GONCALVES.

Le Président informe le Conseil de la nécessité d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour pourvoir aux sièges devenus vacants suite, d'une part aux décès d'Yves MAISON et Michel PAILLASSOU, et d'autre part à la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire et au départ de Pascal DRUON du mandat de conseiller communautaire titulaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit les délégués suivants :

- deux délégués titulaires :

Monsieur Francis DUBOIS (en remplacement de Michel PAILLASSOU),
Monsieur Noël FAUGERAS (en remplacement d'Yves MAISON),

- deux délégués suppléants :

Monsieur Didier CASSEZ (en remplacement de Noël FAUGERAS),
Monsieur Nicolas CONTINSOUZA (en remplacement de Pascal DRUON).

• SIRTOM

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a élit les représentants pour siéger au SIRTOM de la Région d'Egletons le 14 avril dernier. Les représentants de la Commune de Saint Yrieix le Déjalat étaient les suivants :

- 2 délégués titulaires :
 - Noël FAUGERAS,
 - Lucette CONSTANTIN,
- 2 délégués suppléants :
 - Thomas CHAUMEIL,
 - Yves MAISON.

Le Président informe le Conseil que, suite aux élections partielles de la Commune de Saint Yrieix le Déjalat, il convient d'élire de nouveaux délégués pour représenter cette commune, sur proposition de celle-ci.

Le Conseil Communautaire élit, à l'unanimité, les délégués suivants pour représenter la Commune de Saint Yrieix le Déjalat au sein du Comité Syndical du SIRTOM de la Région d'Egletons :

** deux délégués titulaires :*

Monsieur Noël FAUGERAS,
Madame Lucette CONSTANTIN,

** deux délégués suppléants :*

Madame Bénédicte FAURE,
Monsieur Gérard ARTILLON.

4 – Affaires Financières

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL.**

Jean-Claude BESSEAU propose de procéder à une décision modificative considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2014 sont insuffisants.

Fonctionnement :

Augmentation de crédits :

CHAP – 013 – Atténuation de charges		+12 000.00
--	--	-------------------

Articles 6419	Dépenses	Recettes
- Rbt sur rémunérat° Fonction 522		+12 000.00
CHAP - 073 - Impôts et taxes		+ 9 180.00
Articles 7325	Dépenses	Recettes
FPIC Fonction 020		+ 9 180.00
CHAP - 012 - charge de personnel	+ 8 000.00	
Articles 64131	Dépenses	Recettes
➤ Charges de Personnel Fonction 522	+ 8 000.00	
CHAP - 66 - Charges financières	+7 000.00	
Articles 6615	Dépenses	Recettes
Intérêts cpte courant Fonction 020 (intérêts d'emprunt)	+ 4 500.00	
Articles 66112	Dépenses	Recettes
➤ Intérêts ICNE Fonction 020	+ 2 500.00	
CHAP - 67 - Charges exceptionnelles	+4 000.00	
Articles 673	Dépenses	Recettes
Titres annulés (Trop perçu Fonction 90 DCT Région)	+ 4 000.00	
CHAP - 014 -Atténuation de produits	+ 2 180.00	
Articles 73925	Dépenses	Recettes
FPIC (reversé aux communes) Fonction 020	+ 2 180.00	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision modificative.

➤ **DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL.**

Jean-Claude BESSEAU propose de procéder à une décision modificative considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2014 sont insuffisants.

Investissement :

Virement de crédits :

CHAP - 20 - Immobilisations Incorporelles	+ 10 300.00	
Articles 2051	Dépenses	Recettes
- Concession et droits similaires (logiciels dématérialisation + site internet)	+ 6 400.00	

Articles 2031	Dépenses	Recettes
Frais d'études (Zone de Développement Eolien)	+ 3 900.00	
CHAP - 23 - Immobilisations en cours	➤ 10 300.00	
Articles 2318	Dépenses	Recettes
➤ Autres immobilisations corporelles en cours (travaux)	- 10 300.00	

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de Ventadour et la Communauté de Communes Ussel-Meymac Haute Corrèze notamment avaient lancé une étude groupée concernant les Zones de Développement Eolien (ZDE), qui définissait comme zones les plus pertinentes les zones situées sur Péret Bel Air et Davignac.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a supprimé les procédures de création des Zones de Développement Eolien.

C'est donc maintenant le Schéma Régional de Développement Eolien qui prévaut. Le Président demande à ce que soit envoyé à chaque Maire les résultats de l'étude ZDE, qui peuvent s'avérer utiles en vue des contacts éventuels avec des porteurs de projets.

Pierre ESTRADE informe le Conseil qu'un permis de construire a été déposé pour 4 éoliens sur la zone de La Blanche. Il ajoute que les retombées financières pour les communes sont très faibles, et qu'elles profitent essentiellement à la Région et aux Communauté de Communes.

Jean-Louis BACHELLERIE informe le Conseil qu'une association - « Agir pour le plateau des étangs » - s'opposant à l'installation de projets éolien sur le territoire s'est montée récemment et se réunie à Marcillac le 13 novembre 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision modificative.

**➤ DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE
« Service Public d'Assainissement Non Collectif ».**

Jean-Claude BESSEAU propose de procéder à une décision modificative considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2014 sont insuffisants.

Il explique en effet que les personnes dont les assainissements sont polluants ont la possibilité de bénéficier, sous certaines conditions, d'aides de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% du montant des travaux plafonné à 5 250€, soit une aide maximale de 4 200 €. La Communauté de Communes verserait directement les aides aux particuliers et percevrait les dotations de l'Agence de l'Eau.

NB : Les décisions modificatives présentées en Conseil, qui avaient été préparées en concertation avec le Trésorerie, prévoyaient des virements de crédit en section d'investissement. Cependant, il apparaît que la solution envisagée par le budget investissement (Subventions aux personnes de droit privé – compte 20422) ne peut se faire en comptabilité M49.

La décision modificative doit donc se faire en section de fonctionnement.

Fonctionnement

Augmentation de crédits :

CHAP - 67 - Charges exceptionnelles		
Article 674	Dépenses	Recettes
➤ Subventions Exceptionnelles d'Équipement Fonction 20	+ 25 200.00	
CHAP - 74 - Subventions d'exploitation		
Article 748		
➤ Autres subventions d'exploitation Fonction 20		+ 25 200.00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à passer les écritures comptables nécessaires à cette décision modificative.

➤ **Renouvellement de la ligne de Trésorerie.**

Jean-Claude BESSEAU informe le Conseil qu'une ligne de Trésorerie a été renouvelée pour un montant de 850 000 €. 3 banques ont été consultées : la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. La proposition de la Caisse d'Épargne, la plus intéressante, a été retenue avec un taux T4M/EONIA + marge de 1,42%, soit un taux cumulé de 1,423 avec une commission d'engagement au taux de 0,15% et une commission de non utilisation à un taux de 0,20%.

5 - Dossiers

- **Adhésion à l'association « Fédération du Pays de Haute Corrèze » et désignation des membres.**

Le Président fait un point en Conseil Communautaire sur l'état d'avancement de l'étude préfigurative à la structuration territoriale des Pays de Haute Corrèze et d'Egletons engagée en février 2014.

Cette étude répond aux attendus des partenaires publiques en se donnant trois objectifs : définir une stratégie territoriale devant aboutir à un plan d'actions et à la signature d'un Contrat de Cohésion Territoriale 2014-2020 (ancien Contrat de Pays), préparer le nouveau territoire de projet à une candidature LEADER et définir l'opportunité d'une démarche SCOT.

L'étude a permis à ce jour d'identifier plus de 450 fiches actions et un nouveau territoire de projets baptisé « Pays Haute Corrèze-Ventadour » à l'échelle des périmètres des Pays d'Egletons et de Haute Corrèze.

En attendant l'ouverture des négociations avec les partenaires publiques autour des fiches actions, il est nécessaire de procéder à la structuration du nouveau territoire de projet « *Pays Haute Corrèze-Ventadour* ».

Dans un premier temps, le Conseil Communautaire est donc appelé à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour à l'association Fédération du Pays Haute Corrèze. Conformément aux statuts de la Fédération, le Conseil Communautaire désigne en son sein quatre membres titulaires parmi lesquels le Président de l'EPCI et quatre membres suppléants pour représenter la Communauté de Communes de Ventadour.

Dans un deuxième temps, l'association « *Fédération Pays Haute Corrèze* » sera appelée à se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour et l'adaptation de ses statuts à cet élargissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et une abstention :

- Prend acte de l'état d'avancement de l'étude Pays préfigurative de structuration territoriale engagée en février 2013 par les Pays d'Egletons et de Haute Corrèze,

- Approuve la structuration d'un nouveau Territoire de projets baptisé « Pays Haute Corrèze-Ventadour » à l'échelle des Pays d'Egletons et de Haute Corrèze,

- Décide l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour à l'association « Fédération Pays Haute Corrèze »,

- Désigne pour représenter la Communauté de Communes de Ventadour au sein de cette association :

✓ 4 membres titulaires dont Monsieur Francis DUBOIS Président de l'EPCI et 3 autres membres: Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE (Vice-Président en charge des Politiques Territoriales et de la Communication), Monsieur Jean-Claude BESSEAU (Vice-Président en charge des Finances et des Affaires économiques), Monsieur Jean-Marie TAGUET (Vice-Président en charge du Tourisme, de la Culture, du Sport et de la Vie Associative) ;

✓ 4 membres suppléants : Monsieur Jean-Noël LANOIR (Vice-Président en charge des Travaux, de l'Urbanisme et de l'Environnement), Monsieur Pierre ESTRADE, Monsieur Jean BOINET, Monsieur Jean-François LAFON.

✓ Représentants au sein du Bureau : Messieurs Francis DUBOIS, Jean-Louis BACHELLERIE, Jean-Claude BESSEAU

- Autorise le Président à entreprendre toute démarche nécessaire et à signer tout document afférent à cet objet.

Jean-Louis BACHELLERIE ajoute qu'il se tient à la disposition des élus pour toute question relative aux fiches Pays.

- Enfance – Jeunesse : Convention de mise à disposition de locaux sur la commune de Darnets.**

Jean-François GONCALVES rappelle la délibération en date du 26 avril 2011, par laquelle le Conseil Communautaire avait adopté une convention de mise à disposition des locaux de la commune de Darnets pour l'Accueil de Loisirs.

En accord entre la commune de Darnets et la Communauté de Communes, il propose d'approuver une nouvelle convention prévoyant la mise à disposition de deux salles d'activités ainsi que la cantine et les espaces extérieurs.

Cette convention serait conclue pour une durée de 3 ans renouvelables tacitement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ***Approuve la nouvelle convention de mise à disposition de locaux communaux, annexée à la présente délibération, avec la Commune de Darnets ;***
- ***Autorise le Président à signer la convention et tout avenant y afférent.***

- **Enfance – Jeunesse : Convention de mise à disposition de locaux sur la commune de Marcillac-La-Croisille**

Jean-François GONCALVES rappelle la délibération en date du 8 juin 2009, par laquelle le Conseil Communautaire avait adopté une convention de mise à disposition des locaux de la commune de Marcillac la Croisille pour l'Accueil de Loisirs.

En accord entre la commune de Marcillac-la-Croisille et la Communauté de Communes, il propose d'approuver une nouvelle convention prévoyant la mise à disposition des locaux de l'accueil de loisirs et de l'espace extérieur.

La convention prendrait effet à compter du 1^{er} Janvier 2015 pour une durée de 3 ans renouvelables tacitement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ***Approuve la nouvelle convention de mise à disposition de locaux communaux, annexée à la présente délibération, avec la Commune de Marcillac-la-Croisille ;***
- ***Autorise le Président à signer la convention et tout avenant y afférent.***

Concernant les rythmes scolaires, Jean-François GONCALVES informe le Conseil que la CAF de la Corrèze avait envoyé des fiches à la Communauté de Communes pour le conventionnement ASRE (Aide Spécifique Rythmes Educatifs) dans lesquelles certaines heures n'étaient pas prises en charge (celles assurées par le personnel communal). La CAF a finalement confirmé ce jour que les « garderies actives » assurées par les agents communaux seraient bien prises en compte dans le calcul de cette aide.

Francis DUBOIS ajoute que la Communauté de Communes de Ventadour est la seule Communauté de Communes en Corrèze à mettre à disposition du personnel intercommunal sur toutes les communes du territoire disposant d'une école.

Le Préfet et la CAF souhaitent donc se rendre à l'Accueil de Loisirs de Lapeau pendant les activités périscolaires, un mardi ou un jeudi.

L'ensemble des Maires sera invité.

- **Tourisme**

- **Bilan de la Saison touristique**

Jean-Marie TAGUET présente au Conseil le bilan de la saison touristique 2014 :

1) Fréquentation estivale à l'Office de Tourisme :

(Fréquentation en nbr de visiteurs venus à l'office)

BUREAU d'EGLETONS				EGLETONS + ANTENNES		
	2013	2014		2013	2014	
juin	807	580	- 28%	807	599	- 25%
juillet	2557	2526	-1%	3118	2795	-10%
août	2787	2981	7%	3423	3688	7%
sept	845	809	- 4%	883	912	3%

Fréquentation des antennes

- Moustier Ventadour : 356 ↘ (586 en 2013)
- Marcillac la Croisille : 554 ↗ (473 en 2013)
- Lapeau : 220 ↗ (173 en 2013)

(Fréquentation de l'OTI sur les 9 premiers mois de l'année : 9877 (9973 en 2013), - 96 visiteurs soit **- 1%**)

On note une chute de la fréquentation de l'Office de Tourisme en juin de 25% malgré des conditions météo plus favorables qu'en 2013. Une partie de cette baisse s'explique par moins de visiteurs venus voir les expositions (-124) et moins de visiteurs en groupe (-47).

En juillet la fréquentation est aussi en baisse mais cette baisse est moins marquée, elle s'explique par l'absence de billetterie des spectacles « sons et lumières » du festival de Ventadour.

En août et septembre, on constate que la fréquentation a légèrement augmenté. Le début de la haute saison estivale est de plus en plus tardif, et se concentre désormais sur tout le mois d'août.

Les changements de consommation observés déjà l'année dernière se confortent : les réservations sont de plus en plus tardives afin d'obtenir un tarif promotionnel, certains vacanciers privilégient l'hébergement non marchand (amis, famille, maison de campagne). Pendant le séjour les dépenses de restauration et de loisirs sont réduites, il y a une recherche d'activités gratuites ou de tarifs préférentiels. Les classes moyennes qui représentent la catégorie la plus importante de nos visiteurs sont désormais impactées par la crise.

2) Fréquentation chez les prestataires touristiques :

Le ressenti des professionnels ayant répondu à notre questionnaire (par mail ou téléphone) : 35 réponses

La fréquentation de leur établissement :

2014	En baisse	Stable	en Hausse
Juin	40%	20%	40%
Juillet	52%	11%	37%
Aout	44%	26%	30%

La saison a été :

	2014	2013
Très satisfaisante	11%	10%
Satisfaisante	49%	55%
Médiocre	40%	35%

Malgré une saison en demi-teinte le bilan est satisfaisant pour les professionnels : 49% sont satisfaits (voire très satisfaits 11%) de la saison contre 55% (et 10%) l'an passé, 40% la jugent médiocre contre 35% en 2013.

Les prestataires d'activité de plein air et les campings ont été plus pénalisés que les autres par la météo.

La réduction des budgets vacances, les mauvaises conditions météo et le glissement de la haute saison sur le mois août se ressentent chez la majorité des professionnels. Ils notent également que la clientèle est plus exigeante sur la qualité de l'offre.

3) Fréquentation du château de Ventadour :

2012 3787 entrées 7652 €
 2013 4228 entrées 9240,50 €
2014 5081 entrées 11865 € (tir à l'arc compris)+ 853 entrées qu'en 2013

216 personnes ont visité le château de Ventadour lors des JEP (Journées Européennes du Patrimoine).

Le Pass Visite entre le CDMA et le château : 213 personnes ont bénéficié du tarif promotionnel.

(63 billets plein tarif du CDMA ont été échangés au château contre des billets d'entrée tarif réduit

150 billets plein tarif du château ont été échangés au CDMA contre des billets d'entrée tarif réduit)

4) Les animations organisées par l'OTI :

- 2 journées d'initiation au tir à l'arc :
 - 9 juillet → 28 pers
 - 20 août → 203 pers (dont 95 gratuits)
- 2 randonnées :
 - 16 juillet à Darnets → 9 pers (dont 2 gratuits)
 - 13 août à Lapleau → 15 pers

- 4 ateliers mosaïque
- 3 ateliers organisés → 14 pers (1 atelier annulé, pas d'inscription)
- Randoland circuit pédestre ludique à destination des familles distribué à l'accueil

Jean-Marie TAGUET ajoute qu'un livret d'accueil à destination des touristes est en préparation. Le personnel de l'OTI va interroger les référents tourisme de chaque commune pour le compléter. Ce livret sortira au printemps prochain.

Les objectifs fixés à l'OTI lors de l'Assemblée Générale (animation du territoire et du château, édition, actualisation du site Internet) ont donc été réalisés. Seront réalisés prochainement l'installation d'une vitrine LEI, l'adhésion à l'opération Terra Aventura (Géocaching en Limousin), et le reclassement de l'OTI.

➤ **Convention de coopération des Offices de Tourisme du Pays de Haute-Corrèze et de Ventadour**

Jean-Marie TAGUET informe que les financements des Offices de Tourisme sont conditionnés au regroupement de ces derniers, qui doivent mutualiser leurs moyens sur la Haute –Corrèze.

Il propose donc la signature d'une convention de coopération pluri-annuelle des Offices de Tourisme de Haute-Corrèze ayant pour objet :

- de préciser l'organisation du partenariat entre tous les Offices de Tourisme du territoire de l'ENOTSI (Entente des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) Haute Corrèze,
- d'organiser le partage des compétences entre les Offices de Tourisme au service du territoire et de ses prestataires ;
- de définir un plan d'actions sur un an en coordination avec la stratégie Régionale de développement touristique.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention de coopération des Offices de Tourisme de Haute Corrèze annexée à la présente délibération et autorise le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

• **Définition des zones à vocation économique dans le PLU de la Commune de Rosiers d'Egletons**

Jean-Claude BESSEAU informe le Conseil que, dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU de la Commune de Rosiers d'Egletons, la Commission Accueil et Développement Economique de la Communauté de Communes s'est réunie le 22 septembre dernier pour définir les zones qu'il serait pertinent de classer en zone à vocation économique (zones situées dans un rayon de 10 minutes de l'échangeur autoroutier):

- Zone de la Grésouillère : Agrandissement de la zone existante au sud, sur les parcelles cadastrées C 899, 89, 903, 143, 905, 908, 910, 913, 916 (situées en dessous du bâtiment BORDES).

- Zone de Bois Grand – Les Abeurades : Zone initialement classée en zone d'activité économique dans l'ancien POS de la Commune de Rosiers d'Egletons, qui bénéficie d'un positionnement intéressant par rapport à la sortie d'autoroute A89, correspondant aux parcelles cadastrées D n°23, 27, 1675, 1677, 1679, 1687, 1692, 1696, 1699, 1703, 1708, 1712, 1745, 1747, 1723, 1741, 1743 et 1750.
- Zone située face à l'usine d'incinération, le long de la Départementale n°16, correspondant aux parcelles cadastrées E n°595, 596, 1005, 1210, 1212 et 1229.

Jean BOINET ajoute que plusieurs réunions préparatoires et une réunion de concertation avec les partenaires associés ont eu lieu. Il regrette que les critères applicables aux PLU soient excessivement restrictifs suite au Grenelle II de l'Environnement. Il informe le Conseil que le Conseil Municipal de Rosiers a rédigé une motion dans ce sens et espère que les services de l'Etat fassent preuve d'une certaine souplesse dans l'interprétation des textes. Il explique que toute demande de classement doit être argumentée. Il ajoute que le PLU ne sera pas figé et que si un porteur de projet souhaite s'installer, il existe une procédure de révision simplifiée.

Francis DUBOIS explique que les zones proposées sont celles où il y a des porteurs de projet et qu'il a été tenu compte également des risques de nuisances pour les riverains.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les propositions de la Commission Accueil et Développement Economique, sollicite le classement des zones définies ci-dessus à vocation économique, et autorise le Président à entreprendre toute démarche nécessaire et à signer tout document afférent à cet objet.

- **Convention de partenariat – Pass' Etudiant 2014-2015**

Denise PEYRAT rappelle au Conseil la délibération du 30 septembre 2013 par laquelle la Communauté de Communes a décidé de renouveler sa participation au dispositif Pass' Etudiant conduit par la Commune d'Egletons depuis l'année scolaire 2012.

Elle rappelle que ce dispositif, visant à favoriser la découverte des étudiants de 1^{ère} année du territoire de l'offre culturelle, sportive et de loisirs d'Egletons, prévoit la diffusion, à titre gratuit, de chèques-coupons Pass' Etudiant permettant d'accéder gratuitement ou à tarifs réduits à divers loisirs sur le territoire. Chaque chéquier contient 3 entrées gratuites au Centre Aquarécratif Intercommunal.

Compte tenu du succès de cette opération, Denise PEYRAT propose au Conseil Communautaire de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes au dispositif Pass' Etudiant reconduit par la Commune d'Egletons pour l'année scolaire 2014-2015. Ce dispositif concerne environ 300 étudiants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide d'adhérer au dispositif Pass' Etudiant reconduit par la Commune d'Egletons au titre de l'année scolaire 2014-2015 au bénéfice des étudiants de 1ère année BTS du Lycée P. Caraminot, de l'EATP, de l'EFIATP, aux étudiants de 1ère année au Département Génie Civil de l'IUT du Limousin et à l'ensemble des

étudiants primo-arrivants (quelle que soit l'année d'étude), et autorise le Président à signer la convention correspondante avec la Commune d'Egletons.

• **HABITAT – Programme d'Intérêt Général (PIG)**

Jean-Noël LANOIR rappelle au Conseil que le Programme d'aides à l'Amélioration de l'Habitat (alias PIG), opérationnel depuis le 30 juillet 2012, a été renouvelé pour un an au 1^{er} janvier 2014 avec des objectifs revus à la hausse (presque doublés) au vu des bons résultats de 2013.

Au 17 octobre 2014 :

- 29 dossiers ont été agréés par l'ANAH au titre de l'année 2014 (dont 6 dossiers déposés en fin d'année 2013).

N.B. : il s'agit de dossiers de Propriétaires Occupants (PO), la plupart sur des projets d'économies d'énergie (Dossiers Habiter Mieux avec objectif de -25% minimum de consommations énergétiques) ;

- 26 dossiers ont été déposés à la délégation locale de l'ANAH (et parfois auprès d'autres financeurs : CG19 ; Région Limousin) et sont toujours en cours d'instruction.

N.B. : la majorité des dossiers en cours d'instruction sont des dossiers Habiter Mieux concernant des PO Très Modestes ; 1 dossier de Propriétaire Bailleur (PB) a été déposé également sur un projet de travaux d'économies d'énergie ;

- 5 dossiers ont été déposés en dehors des objectifs quantitatifs du PIG (projets non recevables dans le cadre du PIG) ;
- Un peu plus de 8/10 des dossiers du PIG 2012/2013 et près de 1/3 des dossiers du PIG 2014 ont été soldés ou sont en voie de l'être (demandes de paiements en cours de traitement).
- Près d'une cinquantaine de dossiers sont toujours en cours de montage.

Sur un objectif annuel de 50 dossiers de Propriétaires Occupants et 9 dossiers Propriétaires Bailleurs, on compte déjà (au 17/10/2014) 54 dossiers PO déposés validés ou encore en cours d'instruction au titre de l'année 2014 et un dossier PB en cours d'instruction. **Le détail des dossiers déposés depuis le début du programme figure dans le tableau suivant :**

Année d'opération Période considérée	Type de dossier	OBJECTIFS QUANTITATIFS fixés dans la convention	Nombre de dossiers déposés	Nombre de dossiers agréés par l'ANAH	% réalisation (dossiers accordés)
2012 (du 30/07/12 au 31/12/12)	Propriétaire Occupant	20	10	5	25%
	→ Dossiers Habiter Mieux → Dossiers Autonomie → Dossiers Sortie d'insalubrité → Autres dossiers	10 5 5 0	4 1 0 5	2 1 0 2	
	Propriétaire Bailleur	4	1	1	25%
2013 (du 1/01/13 au 31/12/13)	Propriétaire Occupant	30	45	44	146%
	→ Dossiers Habiter Mieux → Dossiers Autonomie → Dossiers Sortie	20 10 7	34 7 1	30 7 1	

	d'insalubrité → Autres dossiers	0	3	6	
	Propriétaire Bailleur	4	1	1	25%
2014 <i>(du 1/01/14 au 17/10/14)</i>	Propriétaire Occupant	50	48	29	<i>58% au 17/10/14</i>
	→ Dossiers Habiter Mieux (HM)	40	36	24	
	→ Dossiers Autonomie	10	9 (+ 2 HM)	5	
	→ Dossiers Sortie d'insalubrité	7	1	0	
	→ Autres (Assainissement)	0	2	0	
	Propriétaire Bailleur	9	1	0	<i>0%</i>
	→ Dossiers Habiter Mieux	5	1	0	
	→ Hors Habiter Mieux	4	0	0	

Jean-Noël LANOIR précise qu'un Comité Technique se réunira le 18 novembre prochain.

Il informe également le Conseil du départ de Pauline BARBANCE à compter du 1^{er} décembre 2014, qui a obtenu le concours de Technicien des Bâtiments de France, et salue la qualité de son travail.

Marion GUICHON ajoute que Pauline BARBANCE a également traité de nombreux dossiers qui ont été aidés hors aides de l'ANAH, ce qui représente un travail considérable.

6 – Affaires Diverses

- **Ressources Humaines**

Denise PEYRAT informe le Conseil que le contrat d'un an de Carryl EVERITT, coordonnatrice enfance-jeunesse, arrive à son terme le 30 octobre 2014.

Cette dernière donnant entière satisfaction sur son poste, elle propose au Conseil de créer un poste de Chargé de Mission Coordonnateur Enfance Jeunesse à temps complet, pour une durée de trois ans.

Jean-François GONCALVES ajoute qu'il y aura un travail important l'année prochaine, notamment avec la préparation du nouveau contrat CAF et d'un nouveau projet péri-éducatif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un poste de Chargé de Mission Coordonnateur Enfance Jeunesse à temps complet, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

- **Château de Ventadour**

Francis DUBOIS fait part au Conseil d'une demande de Christophe PETIT de promouvoir le livre de Bernard POUSTHOMIS, qui a dirigé les fouilles archéologiques au château.

Une présentation du livre aura donc lieu à la Maison d'Accueil de Moustier Ventadour un samedi après-midi pendant la dernière quinzaine de novembre.
